

DÉCRYPTAGE DE L'ACTU JURIDIQUE

« La création d'un délit d'outrage sexiste et sexuel en cas de circonstances aggravantes »

La loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur du 24 janvier 2023, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2023 crée un délit en cas d'outrage sexiste et sexuel aggravé. On parle désormais d'outrage sexiste et sexuel et non seulement d'outrage sexiste. L'outrage sexiste consiste à imposer à une personne un propos ou un comportement à connotation sexuelle ou sexiste, qui porte atteinte à sa dignité ou qui l'expose à une situation intimidante, hostile ou offensante. Cela correspond par exemple à des sifflements, des gestes obscènes ou encore des injures. Selon le ministère de l'intérieur, 3700 infractions d'outrage sexistes ont été enregistrées en France sur la période 2020-2021. L'enquête Virage réalisée en 2017 compte 1 million de femmes qui subissent chaque année du harcèlement.

DÉFINITION DE L'OUTRAGE SEXISTE ET SEXUEL AGGRAVÉ

L'outrage sexiste ou sexuel aggravé se manifeste par tout propos ou tout comportement à connotation sexuelle ou sexiste à l'encontre d'une personne. Ce propos ou comportement doit porter atteinte à la dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, ou créer une situation intimidante, hostile ou offensante, et être commis dans des circonstances aggravantes, par exemple lorsqu'il est commis par une personne qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses

HISTORIQUE OUTRAGE SEXISTE ET SEXUEL

La loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes a modifié et complété sur plusieurs points les dispositions du code de procédure pénale et du code pénal afin de réprimer de façon plus efficace toutes les formes de violences sexuelles et sexistes. Ce délit était passible de 750 euros d'amende et 1500 euros en cas de circonstances aggravantes.

Il a donc été créé une nouvelle contravention d'outrage sexiste ayant pour principal objet de

fonctions, commis sur un mineur, commis dans un véhicule affecté au transport collectif de voyageurs ou encore commis en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, vraie ou supposée de la victime etc.

Désormais, l'outrage sexiste et sexuel aggravé constitue un délit, puni d'une amende de 3750 euros. Cette peine peut être assortie de peines complémentaires comme un stage ou des travaux d'intérêt général.

Pour que l'amende soit prononcée, il est nécessaire de remplir plusieurs conditions. En effet, un officier de police doit constater les faits, ou une plainte déposée avec des preuves.

réprimer le phénomène de harcèlement de rue dont les femmes sont très fréquemment victimes.



Depuis sa création, l'outrage sexiste fait l'objet de nombreux débats et controverses notamment chez les associations féministes.

A titre d'exemple, Laure Salmona, militante féministe, estime qu'il sera difficile pour les policiers de prendre un harceleur en flagrant délit d'outrage sexiste.

Concernant l'aggravation des sanctions, le collectif NousToutes déclare que cette nouvelle loi ne va pas révolutionner les choses. De plus, on est certes dans la répression mais pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles, il faut faire plutôt de la prévention.

PORTRAIT INTERNATIONAL

LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT DE RUE

Buenos Aires, Argentine : Loi du 7 décembre 2016 pénalisant le harcèlement de rue

Le harcèlement de rue est considéré comme un délit dans la capitale argentine (selon le Parlement du district fédéral de Buenos Aires). En effet, afin de lutter contre la culture machiste, les peines peuvent aller jusqu'à 1000 pesos (soit 60 €) ou 10 jours de travail communautaire contre les personnes qui « harcèlent, maltraitent ou intimident » et qui « affectent, de manière générale, la dignité, la liberté, la libre circulation et le droit à l'intégrité physique ou morale des personnes, en fonction du genre, de l'identité et/ou de l'orientation sexuelle ». Cela comprend ainsi les sifflements et remarques grossières ou obscènes à l'égard des femmes.

Belgique : Loi du 22 mai 2014 tendant à lutter contre le sexisme dans l'espace public

Précurseure, elle modifie la Loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes afin de pénaliser l'acte de discrimination. Toute personne exprimant par son comportement « un mépris à l'égard d'une personne, en raison de son appartenance sexuelle, ou [la considère] comme inférieure ou comme réduite essentiellement à sa dimension sexuelle [entraînant] une atteinte grave à sa dignité » risque une peine d'emprisonnement d'1 mois à 1 an, ainsi qu'une amende de 50 à

1000 €. Néanmoins, ces outrages sont difficilement quantifiables par manque de preuves écrites, enregistrées ou filmées, ce qui démontre une faible application du texte au quotidien.

Depuis 2021, il existe également une brigade de police chargée de traquer les harceleurs de rue dans la ville de Liège : pour chaque journée d'intervention, on compte une dizaine de verbalisations.

Portugal : Loi du 27 décembre 2015 condamnant le harcèlement sexuel à l'encontre des femmes dans la rue

Le harcèlement devient ainsi un crime au Portugal, où les harceleurs risquent entre 1 et 3 ans de prison ferme (selon le Code Pénal portugais). Est pris en compte tout « comportement non désiré à connotation sexuelle, sous forme verbale, non verbale ou physique, avec pour but ou pour effet de violer la dignité d'une personne, en particulier lorsqu'il crée un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant ». Cette loi modifie ainsi l'article 170 du Code Pénal concernant le harcèlement sexuel, afin de prendre en compte la violence sexuelle verbale, passible d'1 an de prison ou d'une amende qui dépend du délit commis et des ressources de l'agresseur.

Pérou : Loi du 4 mars 2015 pour prévenir et sanctionner le harcèlement sexuel dans les espaces publics

La loi, promulguée à quelques jours du 8 mars, Journée Internationale de Lutte pour les Droits des Femmes, prévoit jusqu'à 12 ans de prison pour toute forme aggravée de harcèlement sexuel dans la rue : lorsque la victime a moins de 14 ans ou encore si l'acte est dégradant ou provoque des dommages à sa santé physique et mentale, entre autres. Les attouchements et attentats à la pudeur dans les transports publics sont passibles de 3 ans de prison minimum. Elle modifie ainsi deux articles du Code Pénal péruvien visant à reconnaître le harcèlement sexuel dans la rue comme un délit.

En savoir plus

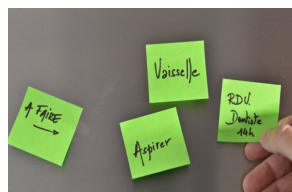
ACTUALITES CIDFF



La réalisatrice française Justine Triet remporte la Palme d'or pour son film « Anatomie d'une chute » lors de la cérémonie de clôture du Festival de Cannes 2023.

En 76 ans d'existence, seulement 3 femmes ont remporté ce prix prestigieux.

La première étant Jane Campion en 1993 pour « La leçon de piano » et la seconde Julia



L'égalité entre les femmes et les hommes à la maison, et notamment vis-à-vis du partage des tâches ménagères et de la charge mentale demeure un véritable combat féministe.

Ainsi, pour aider à mesurer ce partage de tâches domestiques, le gouvernement espagnol va proposer une application mobile qui comptabilisera le temps que chacun et chacune investira dans ces activités, du ménage jusqu'au rendez-vous médicaux pour les



Osez le féminisme 42 ! vous invite à son prochain Cafémiste sur le thème : « Le consentement est-il une arnaque ? Décryptage féministe ».

Présentation par l'association : « Nous échangerons ensemble sur cette notion qui s'impose depuis #metoo

Ducournau en 2021 pour « Titane ».

Pour Justine Triet, le cinéma doit contribuer « à la révolution sociétale » féministe, pointant du doigt le manque de rôles féminins forts : « On a besoin de récits faits par des femmes, réalisés par des femmes, jugés par des femmes. On est encore très loin de la parité ».

Pour plus d'infos

enfants, en passant par la planification des repas.

A l'initiative de la secrétaire d'État à l'Égalité, l'espagnole Ángela Rodríguez a présenté cette proposition pour lutter contre les inégalités domestiques à Genève, devant un Comité des Nations unies contre les discriminations faites aux femmes. Cette application gratuite et téléchargeable volontairement sera proposée à la population espagnole entre cet été et le mois de septembre. Elle devra ainsi compter sur la sincérité des utilisateurs.

A quand une application comme celle-ci en France ?

lorsqu'il s'agit de parler de la sexualité des femmes et d'appréhender les violences sexuelles. Parler de consentement serait-il donc traiter la sexualité comme un contrat ? Libérer notre sexualité, c'est revendiquer une sexualité de désir. A condition de redonner à ce mot son sens plein : un désir autonome, actif, visible, incarné. »

Le jeudi 8 juin à 18h, au café Les Simones (40 rue de la Résistance, Saint-Étienne). Entrée libre.

Pour plus d'infos

Pour plus d'infos

CIDFF de la Loire
18 Avenue Augustin Dupré
42000 SAINT ETIENNE
04.77.01.33.55
cidff42@cidff42.fr
<https://loire.cidff.info/>



Le CIDFF est une association loi 1901 qui a une mission d'intérêt général. Elle a été créée à l'initiative de l'État en 1972 afin de promouvoir l'égalité et de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle, psychique, des femmes appréhendées dans leur diversité.

Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur CIDFF 42 Loire.

[Se désinscrire](#)



© 2021 CIDFF 42 Loire